



VIDE GRENIER

DIMANCHE 10 MAI 2026

DE 9h A 17h

Salle La Pléiade - Alleverd

Organisateur : **Association Cardio Tonique du Pays d'Alleverd**

Adresse : ACTPA – 8 chemin de la Ronzière – 38580 Alleverd

Mail : actpa38@gmail.com Site : <http://actpa.clubeo.com> Facebook : ACTPA

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE GRENIER

Personne Physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél..... Email :

Titulaire de la pièce d'identité (nature et N°)

Délivrée le par

N° immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- avoir reçu une copie du règlement du vide grenier, l'accepter et le respecter.

Fait à le

Signature de l'exposant :

(Précédée de la mention "lu et approuvé")

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement de :

_____ table(s) (8 € la table)

Règlement uniquement par Chèque libellé à l'ordre «ACTPA»

La présente attestation ainsi que la copie RV de la pièce d'identité doivent être remis à l'organisateur qui les joindra au registre pour remise aux autorités administratives.



REGLEMENT VIDE GRENIER

DIMANCHE 10 MAI 2026

DE 9h A 17h

Salle La Pléiade - Allevar

Organisé par l' ACTPA (Association Cardio Tonique du pays d'Allevar)

1- GENERALITES

Le vide grenier est strictement réservé aux particuliers

Il est réservé uniquement à la vente objets personnels et usagés

Une réservation est effective seulement lorsque l'ACTPA a reçu les documents ci-dessous adressés à :

ACTPA

8 chemin de la Ronzière

38580 Allevar

- La demande d'attestation / inscription dûment remplie et signée
- Une photocopie de la pièce d'identité (recto verso)
- Le règlement correspondant à la réservation, uniquement par chèque libellé à l'ordre de ACTPA.

Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception de votre inscription

2 - LE VIDE GRENIER

Les tarifs sont fixés à 8 euros l'emplacement comprenant 1 table de la Pléiade soit environ 2 m + 1 chaise.

Les réservations d'emplacements sont possibles jusqu'au 4 MAI 2026 avec l'envoi des documents demandés. Aucune réservation ne sera acceptée après le 7 MAI 2026.

Les personnes souhaitant s'inscrire au-delà de cette date, devront envoyer un mail pour savoir si, il reste de la place.

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis aux autorités administratives dès la fin de la manifestation.

3 – INSTALLATION

L'accueil des exposants pour le vide grenier commencera à partir de 07h30.

Se présenter muni de l'original de la pièce d'identité ; un membre de l'association vous indiquera votre emplacement. Nous vous demandons de respecter les limites établies.

4 – RESPONSABILITES

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration. Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

5 - UTILISATION DE L'EMPLACEMENT

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

Tout emplacement réservé et non occupé à 9h sera considéré comme libre.

Pas d'utilisation d'électricité sur les stands dans la grande salle cassera.

Les exposants sont priés de se munir de monnaie et sacs plastiques, et s'engagent à laisser l'emplacement propre à la fin de la journée. Les exposants devront veiller à ce que les invendus (ou autres) soient évacués et non laissés à côté des poubelles à l'intérieur ou à l'extérieur de la pléiade.

Chacun devra également ranger sa chaise et sa table à l'entrée de la salle à la fin du vide-greniers

6 - ANNULATION

Dans le cas de non-participation de l'inscrit, les emplacements ne seront pas remboursés. Seule l'annulation de la manifestation par l'organisateur autorise le remboursement.

Bon VIDE GRENIER à tous.

L'Association Cardio Tonique du Pays d'Allevar